

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY
COMMUNE DE LEROUVILLE**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Lérouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Messieurs VIZOT Alain, HUMBERT Jean-Claude, SOMEIL Michel, LEFRANC Jean-Marc et LAFAT Thierry ; Mesdames SILVA Evelyne, VELSCH Christine, BOUILLAGUET Catherine, CHARROIS Mélanie, CAREZ Jessica et BRUNO Patricia.

Absents excusés Monsieur ROQUÉ Yanick.

Absents excusés ayant donné procuration : Madame PORTEU Brigitte ayant donné procuration à Monsieur HUMBERT Jean-Claude, Madame OUGER Edith ayant donné procuration à Madame SILVA Evelyne et Monsieur MOHAMED Patrick ayant donné pouvoir à Monsieur VIZOT Alain.

Secrétaire de séance : Monsieur LEFRANC Jean-Marc.

ORDRE DU JOUR :

- Comptes administratifs 2023,
- Affectation de résultat budgets primitifs commune, eau, assainissement et forêt 2024,
- Amortissements 2024 budgets commune, eau et assainissement,
- Vote des taux d'imposition,
- Budgets primitifs 2024,
- Demande de subvention Région
- Encaissement de chèque,
- Attribution des concessions caves-urnes au cimetière de Buez,
- Affaires diverses,

➤ Informations

❖ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Jean-Marc LEFRANC est élu secrétaire de séance

❖ **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présent

• **Délibération n°11/2024 Comptes administratifs et comptes de gestion 2023**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame BOUILLAGUET Catherine, délibérant sur les Comptes Administratifs 2023 dressés par Monsieur Alain VIZOT, Maire, donne acte, et hors présence de Monsieur le Maire, de la présentation faite des Comptes Administratifs et approuve à l'unanimité les comptes administratifs et les comptes de gestion 2023.

• **Délibération n°12/2024 Affectation de résultat budget commune**

Le Conseil municipal statue sur l'affectation de résultat de fonctionnement sur l'exercice 2024 et décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit.

Pour mémoire, résultat de fonctionnement N-1 :

RESULTAT DE L'EXERCICE : 324 603,99 €

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE : 882 402,47 €

RESULTAT A AFFECTER : 1 207 006,46 €

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1

R001 (excédent de financement)	1 11 973,87 €
--------------------------------	---------------

SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1

Besoin de financement	700 000,00€
-----------------------	-------------

BESOIN DE FINANCEMENT: 1 811 973,87€

DECISION D'AFFECTION :

1. Affectation en réserve R1068 en investissement : 700 000,00 €

2. Report de fonctionnement R002 : 507 006,46 €

• **Délibération n°13/2024 Affectation de résultat budget eau**

Le Conseil municipal statue sur l'affectation de résultat de fonctionnement sur l'exercice 2024 et décide à l'unanimité d'affecter la somme de 75 671,34 € en excédent de fonctionnement (R002) et la somme de 337 842,41 € en excédent d'investissement (R001)

- **Délibération n°14/2024 Affectation de résultat budget assainissement**

Le Conseil municipal statue sur l'affectation de résultat de fonctionnement sur l'exercice 2024 et décide à l'unanimité d'affecter la somme de 67 656,58 € en excédent de fonctionnement (R002) et la somme de 308 633,17 € en excédent d'investissement (R001).

- **Délibération n°15/2024 Affectation de résultat budget forêt**

Le Conseil municipal statue sur l'affectation de résultat de fonctionnement sur l'exercice 2023 et décide à l'unanimité d'affecter la somme de 64 413,69 € en excédent de fonctionnement (R002) et la somme de 253 748,57 € en excédent d'investissement (R001)

- **Délibération n°16/2024 Amortissement budget commune**

Monsieur le Maire explique que selon la législation en vigueur et les différentes délibérations du Conseil municipal, il convient d'amortir la somme de 928,67 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les amortissements pour l'année 2024.

- **Délibération n°17/2024 Amortissement budget eau**

Monsieur le Maire explique que selon la législation en vigueur et les différentes délibérations du Conseil municipal, il convient d'amortir les dépenses d'investissement effectuées pour le réseau et le matériel pour la somme de 58 519,65 €, ainsi que les subventions reçues à ce titre pour la somme de 13 619,60 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les amortissements pour l'année 2024.

- **Délibération n°18/2024 Amortissement budget assainissement**

Monsieur le Maire explique que selon la législation en vigueur et les différentes délibérations du Conseil municipal, il convient d'amortir les dépenses d'investissement effectuées pour le réseau et le matériel pour la somme de 71 703,52 €, ainsi que les subventions reçues à ce titre pour la somme de 36 240,47 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les amortissements pour l'année 2024.

- **Délibération n°19/2024 Taux d'imposition 2024**

Compte tenu des excédents budgétaires enregistrés, le conseil municipal ne souhaite pas que les taux d'imposition communaux soient revalorisés.

Le taux de la taxe d'habitation figé de 2020 à 2022 est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Les taux 2024 ci-dessous sont votés à l'unanimité.

- Taxe sur le Foncier Bâti : 37,63 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 19,13 %
- CFE : 12,57 %
- Taxe d'habitation : 13,82%

- **Délibération n°20/2024 Budgets primitifs 2024**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les Budgets Primitifs des différents services pour l'année 2024 qui se résument ainsi :

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune	Prévisions	814 265,00 €	1 460 695,03 €	2 965 684,91 €	2 965 684,91 €
Eau	Prévisions	204 671,34 €	204 671,34 €	416 842,41 €	416 842,41 €
Assainissement	Prévisions	180 156,58 €	180 156,58 €	380 633,17 €	380 633,17 €
Forêt	Prévisions	64 413,69 €	64 413,69 €	253 748,57 €	253 748,57 €

Les différents budgets sont adoptés à l'unanimité.

- **Délibération n°21/2024 Requalification Cité Gérard – Demande de subvention Région – 2^{ème} tranche**

Le projet de requalification et de mise en sécurité des espaces publics de la Cité Gérard a été étudié en globalité mais pour des raisons budgétaires, le projet est réalisé en 2 tranches :

- La 1^{ère} tranche concerne la Cité Gérard et l'Ecole de la Cité Gérard,
- La 2^{ème} tranche concerne la Rue de L'Epichée et le parc des Caurettes.

Monsieur le Maire indique que la commune a bénéficié de plusieurs aides financières des différents partenaires (Région, Département, GIP et Etat au titre de la DETR) afin de réaliser les travaux de requalification pour la 1^{ère} tranche.

Monsieur le Maire explique que cette dépense relative à une opération de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité s'inscrivant dans une démarche environnementale est subventionnable par la Région Grand Est.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le concours financier de la Région à hauteur de 9,6% sur une dépense globale de 798 316,20 € soit un montant d'aide de 77 000,00 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération n°22/2024 Encaissement de chèque**

Monsieur le Maire indique avoir reçu un chèque du Groupama concernant un remboursement d'un trop perçu sur un contrat d'assurance.

Il propose donc d'encaisser ce chèque d'un montant de 447,92 € du Groupama.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

- **Délibération n°23/2024 Ordre d'attribution des concessions caves-urnes au cimetière de Buez.**

Suite à la vente de toutes les caves-urnes déjà existantes et à la création de la nouvelle partie au cimetière de Buez, il convient de règlementer l'attribution des nouvelles caves-urnes se trouvant dans celle-ci.

Monsieur le Maire propose de découper le secteur en trois zones et de les vendre par zone en partant du principe qu'aucune cave-urne ne pourra être vendue dans une nouvelle zone tout le temps que les caves-urnes de la zone précédente n'ont pas été vendues en totalité.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

- **Délibération n°24/2024 Requalification Cité Gérard – Demande de subvention Fonds Vert – 2^{ème} tranche**

Le projet de requalification et de mise en sécurité des espaces publics de la Cité Gérard a été étudié en globalité mais pour des raisons budgétaires, le projet est réalisé en 2 tranches :

- La 1^{ère} tranche concerne la Cité Gérard et l'Ecole de la Cité Gérard,
- La 2^{ème} tranche concerne la Rue de L'Epichée et le parc des Caurettes.

Monsieur le Maire indique que la commune a bénéficié de plusieurs aides financières des différents partenaires (Région, Département, GIP et Etat au titre de la DETR) afin de réaliser les travaux de requalification pour la 1^{ère} tranche.

Monsieur le Maire explique que cette dépense relative à une opération de restructuration des espaces comprenant des travaux de renaturation est subventionnable dans le cadre du Fonds Vert.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le concours financier de l'Etat à hauteur de 40% sur une dépense globale de 62 542,00 € soit un montant d'aide de 25 017,00 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération n°25/2024 Requalification Cité Gérard – Demande de subvention Département – 2^{ème} tranche**

Le projet de requalification et de mise en sécurité des espaces publics de la Cité Gérard a été étudié en globalité mais pour des raisons budgétaires, le projet est réalisé en 2 tranches :

- La 1^{ère} tranche concerne la Cité Gérard et l'Ecole de la Cité Gérard,
- La 2^{ème} tranche concerne la Rue de L'Epichée et le parc des Caurettes.

Monsieur le Maire indique que la commune a bénéficié de plusieurs aides financières des différents partenaires (Région, Département, GIP et Etat au titre de la DETR) afin de réaliser les travaux de requalification pour la 1^{ère} tranche.

Monsieur le Maire indique que le Département subventionne les projets d'aménagements urbanistiques, dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le concours financier du Département à hauteur de 1,3% sur une dépense globale de 798 316,20 € soit un montant d'aide de 10 000,00 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération n°26/2024 Requalification Cité Gérard – Demande de subvention Agence Nationale du Sport – Agrès sportifs**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de requalification et de mise en sécurité des espaces publics de la Cité Gérard à Lérouville, une deuxième tranche de travaux est prévue dont la réalisation est programmée à compter de la fin de l'année 2024.

Sur la deuxième tranche de travaux, les zones suivantes sont concernées : Rue de L'Epichée et Parc des Caurettes.

Dans le cadre de la requalification du parc des Caurettes, il est prévu la mise en place d'un parcours de santé et l'installation d'agrès sportifs à destination des adultes hommes et femmes, des enfants et des personnes à mobilité réduite. Leur utilisation est prévue pour l'ensemble de la population ainsi que pour les écoles se trouvant à proximité et les associations de la commune.

Monsieur le Maire indique que l'Agence nationale du Sport subventionne les projets de mise en place d'équipements sportifs.

C'est pourquoi, il propose de déposer une demande de subvention auprès des services de l'Agence Nationale du Sport pour l'achat d'équipements sportifs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération n°27/2024 Requalification Cité Gérard – Demande de subvention GIP– 2^{ème} tranche**

Le projet de requalification et de mise en sécurité des espaces publics de la Cité Gérard a été étudié en globalité mais pour des raisons budgétaires, le projet est réalisé en 2 tranches :

- La 1^{ère} tranche concerne la Cité Gérard et l'Ecole de la Cité Gérard,
- La 2^{ème} tranche concerne la Rue de L'Epichée et le parc des Caurettes.
-

Monsieur le Maire indique que la commune a bénéficié de plusieurs aides financières des différents partenaires (Région, Département, GIP et Etat au titre de la DETR) afin de réaliser les travaux de requalification pour la 1^{ère} tranche.

Monsieur le Maire indique qu'au titre du programme 2024 du GIP Objectif Meuse, l'objectif stratégique 4 – Mesure 5.01, permet une aide à l'aménagement urbanistique et paysager des communes, en vue de soutenir les politiques de requalification urbaine engagées par les collectivités territoriales afin de renforcer l'attractivité du territoire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le concours financier du GIP à hauteur de 40% sur une dépense globale de 798 316,20 € soit un montant d'aide de 319 326,48 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

RAS

La séance est levée à 19h30

Le Maire,

Alain VIZOT



Le secrétaire de séance,

Jean-Marc LEFRANC

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY
COMMUNE DE LEROUVILLE**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Lérrouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Messieurs VIZOT Alain, HUMBERT Jean-Claude, SOMEIL Michel, LEFRANC Jean-Marc et LAFAT Thierry; Mesdames SILVA Evelyne, BOUILLAGUET Catherine, BRUNO Patricia, CHARROIS Mélanie, CAREZ Jessica et VELSCH Christine

Absents excusés : Monsieur ROQUÉ Yanick.

Absents excusés ayant donné procuration : Madame PORTEU Brigitte ayant donné procuration à Monsieur HUMBERT Jean-Claude, Madame OUGER Edith ayant donné procuration à Madame SILVA Evelyne et Monsieur MOHAMED Patrick ayant donné pouvoir à Monsieur VIZOT Alain.

Secrétaire de séance : Monsieur LEFRANC Jean-Marc.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°11 : Comptes administratifs et comptes de gestion 2023.

Délibération n°12 : Affectation de résultat budget primitif commune 2024.

Délibération n°13 : Affectation de résultat budget primitif eau 2024.

Délibération n°14 : Affectation de résultat budget primitif assainissement 2024.

Délibération n°15 : Affectation de résultat budget primitif forêt 2024.

Délibération n°16 : Amortissement budget primitif commune 2024.

Délibération n°17 : Amortissement budget primitif eau 2024.

Délibération n°18 : Amortissement budget primitif assainissement 2024.

Délibération n°19 : Taux imposition 2024.

Délibération n°20 : Budgets primitifs 2024.

Délibération n°21 : Requalification Cité Gérard – Demande de subvention Région – 2^{ème} tranche.

Délibération n°22 : Encaissement d'un chèque.

Délibération n°23 : Ordre d'attribution des concessions caves-urnes au cimetière de Buez.

Délibération n°24 : Requalification Cité Gérard – Demande de subvention Fonds Vert – 2^{ème} tranche.

Délibération n°25 : Requalification Cité Gérard – Demande de subvention Département – 2^{ème} tranche.

Délibération n°26 : Requalification Cité Gérard – Demande de subvention Agence Nationale du Sport – Agrès sportifs.

Délibération n°27 : Requalification Cité Gérard – Demande de subvention GIP – 2^{ème} tranche.



Le secrétaire de séance,
Jean-Marc LEFRANC